

1 Cour pénale internationale
2 Chambre de première instance V(a)
3 Situation en République du Kenya
4 Affaire *Le Procureur c. William Samoei Ruto et Joshua Arap Sang* — n° ICC-01/09-01/11
5 Procès
6 Juge Chile Eboe-Osuji, Président — Juge Olga Herrera Carbuccion — Juge Robert
7 Fremr
8 Mercredi 18 septembre 2013
9 Audience publique
10 (*L'audience publique est ouverte à 9 h 44*)
11 M^{me} L'HUISSIER : Veuillez vous lever.
12 L'audience de la Cour pénale internationale est ouverte.
13 Veuillez vous asseoir.
14 M. LE JUGE PRÉSIDENT EBOE-OSUJI (interprétation) : Je vous remercie.
15 Nous allons poursuivre la déposition du témoin, donc, où nous nous sommes arrêtés
16 hier ; c'est là que nous allons reprendre.
17 Monsieur le Procureur, est-ce que vous souhaitez aborder une question à huis clos ?
18 M. STEYNBERG (interprétation) : Oui, tout à fait, Monsieur le Président.
19 Je croyais comprendre qu'on... que nous allions commencer par formuler des
20 observations concernant la résolution adoptée par le... le Parlement kenyan.
21 M. LE JUGE PRÉSIDENT EBOE-OSUJI (interprétation) : Oui, telle était l'intention,
22 effectivement, mais étant donné le sujet que vous souhaitez aborder à huis clos, je
23 pense que nous devrions commencer par cela.
24 M. STEYNBERG (interprétation) : Les deux questions sont peut-être corrélées, mais
25 je... je m'en remets à vous pour ce qui est du premier sujet à traiter.
26 M. LE JUGE PRÉSIDENT EBOE-OSUJI (interprétation) : Très bien. Nous allons
27 commencer par le sujet qui nécessite un huis clos. Et si nous estimons que les deux
28 questions sont corrélées... corrélées, nous les aborderons en audience publique.
29

1 Normalement, les audiences se déroulent en public, mais, parfois, il est nécessaire de
2 recourir à un huis clos. Inévitablement, nous devons le faire maintenant. Et c'est
3 pourquoi je demande au greffier d'audience de bien vouloir passer à huis clos.

4 *(Passage en audience à huis clos à 9 h 46)*

15 Pages 2 à 17 expurgées – Audience à huis clos

28 *(L'audience est levée à 10 h 28)*